

Glossaire

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (CEP [Ch.I, Art.I, f]).

Art Déco : mouvement artistique qui s'est épanoui dans les années 1920, prônant les formes épurées et géométriques, notamment en architecture.

Art nouveau : courant artistique qui s'est développé à l'extrême fin du 19^e siècle, privilégiant notamment l'usage de courbes en référence aux formes végétales.

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). A assolement triennal correspond la jachère triennale.

Banlieue : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

Bauhaus : courant artistique né dans la première moitié du 20^e siècle en Allemagne qui prône une vision fonctionnaliste de l'architecture et du design.

Bief : dans le cas d'un canal de navigation, portion comprise entre deux écluses.

Borinage : ancien bassin minier situé au sud-ouest de la province de Hainaut et couvrant la partie occidentale du sillon houiller Haine – Sambre. Avec l'exploitation des charbonnages au nord de la Haine, entamée au début du 20^e siècle, la notion de Borinage, auparavant limitée au versant sud de la vallée inférieure de la Haine, a été élargie à la plaine alluviale et au versant nord.

Borne géodésique : point du terrain dont on a déterminé les coordonnées géodésiques (longitude, latitude et altitude) de façon très précise.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Bras : subdivision latérale d'un cours d'eau.

Campanile : petit clocher surmontant un bâtiment.

Carbochimie : industrie de transformation des composés chimiques du charbon et de fabrication de ses produits dérivés.

Centre : ancien bassin d'extraction houillère et industriel de la province de Hainaut, couvrant le sillon houiller Haine – Sambre entre les bassins du Borinage à l'ouest et de Charleroi – Basse Sambre à l'est. Il s'étend de part et d'autre de la vallée inférieure de la Haine.

Chaland : bateau sans pont, mais habité et destiné au transport de marchandises sur les voies d'eau navigables.

Châssis à molette : voir Chevalement.

Chevalement : charpente métallique ou en béton surplombant un puits de mine et supportant les câbles d'extraction.

Cimorné : enduit au ciment sur lequel a été projeté de la marbrite – un verre opacifié et coloré qui imite le marbre. Cette technique a surtout été utilisée durant l'entre-deux-guerres (période Art Déco) pour embellir les façades des maisons en milieu rural.

Cité-jardin : ensemble de logements sociaux aménagé de manière paysagère et pourvu de zones de jardins entourant l'habitat.

Classicisme : courant artistique inspiré par les modèles de l'Antiquité grecque ou romaine, recherchant notamment la symétrie, la simplicité et la sobriété des formes.

Conurbation : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines indépendantes, mais spatialement contiguës et fonctionnellement associées.

Coron : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

Courant : fossé de drainage d'une zone humide.

Darse : bassin d'un port y compris fluvial.

Dépression : relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.

Désurbanisation : perte des caractéristiques fonctionnelles et morphologiques des tissus urbains existants au profit de nouveaux modes d'occupation du sol de type monofonctionnel et de faible densité. Ce phénomène est lié à la déconcentration des activités et des populations, soit par desserrement (mouvement du centre de l'agglomération vers la périphérie), soit par décentralisation (mouvement qui s'opère d'une ville ou d'une région vers une autre).

Eclectisme : courant architectural actif dans la seconde moitié du 19^e et au début du 20^e siècles, prônant la juxtaposition et le mélange au sein d'une même construction d'éléments empruntés à différents styles et à différentes époques de l'histoire de l'art et de l'architecture.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture temporaire du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Exhaure : épuisement des eaux d'infiltration d'une mine, d'une carrière...

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Faille : cassure de l'écorce terrestre le long de laquelle des blocs rocheux se sont déplacés les uns par rapport aux autres.

Faubourg : quartier d'une ville autrefois situé en dehors des murs et portes de son enceinte.

Forêt rivulaire : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Gare de formation : synonyme de gare de triage. Gare recevant des trains de différentes directions et où l'on trie les wagons pour constituer des trains complets allant vers d'autres destinations.

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (CEP [Ch.I, Art.I, e]).

Interfluve : région située entre deux cours d'eau.

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Karstique : relatif au karst, structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de roches carbonatées, principalement calcaires.

Métallurgie : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

Modénature : proportions et dispositions des éléments et ornements de la façade qui lui confèrent son style architectural.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnée de bois communautaires.

Paléozoïque : datant de l'ère primaire.

Patrimoine exceptionnel de Wallonie : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

Pavillonnaire : habitat composé de maisons individuelles avec jardins, surtout développé à la périphérie des villes. Synonyme : quatre façades.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (CEP).

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Phragmitaie : synonyme de roselière. Zone bordière des étangs et marais, où les roseaux constituent l'essentiel de la végétation.

Plaine : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

Plan communal d'aménagement : dispositif réglementaire qui précise, en le complétant, le plan de secteur. Le plan communal d'aménagement est élaboré après examen du schéma de structure communal s'il existe. Pour autant que soient réunies simultanément certaines conditions, il peut, au besoin et moyennant due motivation, déroger au plan de secteur.

Plan Mercure : lancé en 2005, le plan favorise des projets dont l'objectif est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables et d'améliorer le cadre de vie de la population, de jour comme de nuit.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie par l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue, par opposition à « serrée » quand elle est courte. « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine (CEP [Ch.I, Art.I, d]).

Radioconcentrique : qualifie un tissu urbain dans lequel des voies rayonnant à partir d'un centre sont reliées entre elles par des artères concentriques.

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Réaffectation : opération visant à modifier l'affectation d'une parcelle de terrain ou d'un bâtiment notamment suite à la perte ou à l'abandon de son affectation antérieure.

Réfractaire : qualifie un matériau présentant une grande résistance à la chaleur et utilisé dans le revêtement des parois de chambres de combustion et de toutes sortes d'unités de procédé thermique.

Réhabilitation : ensemble des travaux visant la remise en état d'un immeuble, d'un ensemble ou d'un quartier tout en conservant ses caractéristiques architecturales ou urbanistiques majeures.

Remembrement urbain : ce périmètre vise « tout projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines (c'est-à-dire toute fonction qui peut s'implanter en zone d'habitat) qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics ».

Replat : sur un versant, étendue plane entre deux pentes plus fortes.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

Schéma de structure communal (SSC) : document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

Sidérurgie : industrie de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier. Les usines sidérurgiques fabriquent les produits bruts (acier liquide et lingots), les demi-produits désignés selon leur forme et leur section ainsi que les produits finis obtenus par laminage.

Site à réaménager (SAR) : concerne un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement – les SAR concernent donc aussi les anciens sites administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux... – et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé. On entend par « réaménager » des actes et des travaux de réhabilitation, d'assainissement du terrain, de construction ou de reconstruction.

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

Synclinal : pli concave au cœur duquel on observe les couches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Terril : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantité de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tissu bâti : aspect spatial d'une zone bâtie.

Zone d'initiative privilégiée (ZIP) : zone dont le périmètre est délimité par le Gouvernement wallon dans le but de permettre des aides spécifiques et l'adaptation des aides existantes dans certaines zones géographiques déterminées.